

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.134**

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 décembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 décembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY  
M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

**ABSENTS -EXCUSES** : M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **AVENUE DES OMBRAGES – CONVENTION FRANCE TELECOM POUR  
L'EFFACEMENT DES RESEAUX**

**VOTE** : **UNANIMITE**

Des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension E .D.F. FRANCE TELECOM et ECLAIRAGE PUBLIC sont envisagés sur la voie dénommée « avenue des Ombrages ».

Dans le cadre de cette opération qui sera conduite par le S.D.E.E.R., il est prévu notamment l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré une convention qui définit les conditions techniques et financières en matière d'études, de travaux d'aménagement et d'exploitation des installations téléphoniques.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension de l'avenue des Ombrages,  
VU le projet de convention fixant les modalités techniques et financières en matière de travaux et de gestion des ouvrages de télécommunication situés sur le site concerné,

APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E**

- d'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques de l'avenue des ombrages,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier,
- d'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 janvier 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT